

UNIVERSITÉ D'ANKARA  
EXAMEN POUR  
ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX  
AYÖS 2023  
GUIDE DE CANDIDATURE



01

INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

L'examen pour les étudiants internationaux de l'Université d'Ankara (AYÖS) est un examen que les ressortissants étrangers qui souhaitent étudier à l'Université d'Ankara au niveau du diplôme d'associé et de la licence, des programmes d'enseignement formel et à distance peuvent passer et peuvent utiliser leurs résultats d'examen lorsqu'ils s'inscrivent en tant qu'étudiants étrangers.

---

02

Dates de candidature

**Le 7 avril 2023 – le 5 mai 2023**

[Les candidatures débuteront le 7 avril 2023 à 09h00 (UTC+3), heure locale en Türkiye et se termineront le 5 mai 2023 à 17h00 (UTC+3).]

---

03

La plateforme de candidature

**ayos.ankara.edu.tr**

---

04

Date et heure de l'examen

**Dimanche 11 juin 2023 - Heure : 11.00 (UTC+3)**

[L'examen aura lieu simultanément dans tous les centres d'examen.]

---

05

Langues d'examen

Turc, Anglais, Allemand, Arabe, Français, Russe

---

06

### Durée de l'exame

---

140 minutes

---

07

### Nombre de questions

---

80 questions à choix multiples (5 choix)

---

08

### Centres d'Examen\*

\*En cas de nombre insuffisant de candidatures (moins de 30 personnes) aux centres d'examen, le centre d'examen ne sera pas ouvert. Les candidatures des candidats qui s'inscrivent au centre d'examen annulé seront annulées et les frais d'examen seront remboursés sur les cartes de crédit utilisées pour la candidature. Le délai de remboursement des frais peut varier selon les banques. Un délai supplémentaire pour la candidature sera accordé entre le 6 mai et le 12 mai 2023 pour les candidats qui s'inscrivent aux centres d'examen annulés.

L'Université d'Ankara se réserve le droit de modifier ou d'annuler les centres d'examen.

Türkiye (Ankara, İstanbul [Asie et Europe], İzmir, Bursa, Antalya, Adana, Mersin, Gaziantep, Şanlıurfa, Samsun, Trabzon, Erzurum, Van) Allemagne (Munich, Francfort, Cologne et Berlin), Albanie (Tirana), Autriche (Vienne), Azerbaïdjan (Bakou), Bangladesh (Dakka), Belgique (Bruxelles), Bosnie Herzégovine (Sarajevo), Bulgarie (Sofia), République démocratique du Congo (Kinshasa), Indonésie (Jakarta), Ethiopie (Addis-Ababa), Maroc (Rabat), France (Paris), Ghana (Accra), Géorgie (Tbilissi), Pays-Bas (Amsterdam), Iran (Téhéran et Tabriz), Kazakhstan (Almaty), Kirghizistan (Bichkek), Kosovo (Pristina), République turque de Chypre du Nord (Nicosie), Macédoine du Nord (Skopje), Malaisie (Kuala Lumpur), Égypte (Caire), Moldavie (Comrat), Nigeria (Abuja), Ouzbékistan (Tachkent), Pakistan (Lahore), Roumanie (Constanta), Russie (Kazan et Moscou), Sénégal (Dakar), Somalie (Mogadiscio), Soudan (Khartoum), Arabie Saoudite (Djeddah), Tanzanie (Dar es Salaam), Tunisie (Tunis), Turkménistan (Achgabat)

09

### Frais d'examen

---

Türkiye, République turque de Chypre du Nord, Allemagne, Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Indonésie, Maroc, France, Géorgie, Pays-Bas, Iran, Kosovo, Macédoine du Nord, Malaisie, Égypte, Moldavie, Roumanie, Russie, Arabie Saoudite, Tunisie **2.000 TL (Livre Turque)**

---

Bangladesh, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kazakhstan, Kirghizistan, Nigeria, Ouzbékistan, Pakistan, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Turkménistan **1.000 TL (Livre Turque)**

---

---

Les frais d'examen seront payés en ligne par carte de crédit via le système de candidature. Il est de la responsabilité du candidat du paiement correct ou incorrect des frais.

Les frais payés par les candidats qui renoncent de s'inscrire à l'examen ou qui ne s'inscrivent pas à l'examen bien qu'ils aient payé les frais, dont les candidatures sont jugées invalides ou annulées, qui ne passent pas l'examen ou les candidats qui ne peuvent pas passer l'examen, qui ne se présentent pas à l'examen ou qui sont retirés de l'examen, qui ne réussissent pas à l'examen ou dont l'examen est jugé invalide, et qui effectuent plus d'un versement en créant des comptes différents, ne seront ni remboursés ni transférés sur les années suivantes.

En cas de nombre insuffisant de candidatures (moins de 30 personnes) aux centres d'examen, le centre d'examen ne sera pas ouvert. Les candidatures des candidats qui s'inscrivent au centre d'examen annulé seront annulées et les frais d'examen seront remboursés sur les cartes de crédit utilisées pour la candidature. Le délai de remboursement des frais peut varier selon les banques. Un délai supplémentaire pour la candidature sera accordé entre le 6 mai et le 12 mai 2023 pour les candidats qui s'inscrivent aux centres d'examen annulés.

---

Dates de candidature*	Le 7 avril – le 5 mai 2023
Publication des documents de candidature à l'examen	Le 1 juin 2023
Date d'examen	Le dimanche 11 juin 2023 11:00 (UTC+3)
Objections aux questions de l'examen	Le 11-13 juin 2023
Annonce des résultats de l'examen	Le 21 juin 2023
Objections aux résultats de l'examen	Du 21 juin au 23 juin 2023
Préférences de programme	Du 3 juillet au 16 juillet 2023
Annonce des résultats de préférence	Le 31 juillet 2023
Procédures d'inscription	Du 7 août au 11 août 2023

---

10

### Calendrier des candidatures

---

A. Les candidats suivants peuvent s'inscrire à l'examen, à condition qu'ils soient en dernière année de lycée ou qu'ils aient un diplôme de lycée :

1. Candidats de nationalité étrangère,

2. Les candidats qui étaient citoyens turcs à la naissance mais qui ont perdu leur nationalité turque en obtenant l'autorisation de renoncer à la nationalité turque auprès du ministère de l'Intérieur et les candidats qui certifient qu'ils ont une Carte Bleue, qui est délivrée sur demande à ceux qui ont perdu leur nationalité turque (À condition que ceux qui étudient dans des établissements d'enseignement secondaire [lycées] en Türkiye se soient inscrits avant l'année académique 2022-2023) (L'article 7 de la loi n° 5901 sur la nationalité turque contient la disposition "[1] L'enfant est turc s'il est né en Türkiye ou à l'étranger, d'un père ou d'une mère citoyens turcs, dans une relation matrimoniale", et les candidats de l'étranger doivent examiner la loi turque sur la nationalité.),

3. Les candidats qui étaient des ressortissants étrangers et qui sont ensuite devenus citoyens turcs/les candidats ayant la double nationalité dans cette situation. (À condition que ceux qui étudient dans des établissements d'enseignement secondaire [lycées] en Türkiye se soient inscrits avant l'année académique 2022-2023),

4. Les candidats de nationalité turque ayant poursuivi leurs études secondaires à l'étranger avant le 01/02/2013 et ayant effectué les trois dernières années de leurs études secondaires (lycée) dans un pays étranger hors RTCN (Y compris ceux qui ont terminé leurs études secondaires dans des écoles turques ouvertes par le ministère de l'Éducation nationale dans un pays étranger autre que la RTCN),

5. S'inscrivant depuis l'étranger, les candidats ayant commencé leurs études secondaires à l'étranger après le 01/02/2013 et ayant effectué l'intégralité de leurs études secondaires (lycée) dans un pays étranger hors RTCN (Y compris ceux qui ont terminé leurs études secondaires dans des écoles turques ouvertes par le ministère de l'Éducation nationale dans un pays étranger autre que la RTCN),

6. Les candidats ressortissants de la RTCN, résidant dans la RTCN et ayant terminé leurs études secondaires (lycée) dans la RTCN et ayant obtenu les résultats de l'examen GCEAL (The General Certificate of Education-Advanced Level) et les candidats qui ont ou auront des résultats aux examens GCEAL en s'inscrivant et en étudiant dans des collèges et lycées d'autres pays entre 2005 et 2010.

---

---

**B. Les candidats suivants ne peuvent pas s'inscrire à l'examen depuis l'étranger :**

- **Les candidats de nationalité turque ayant effectué l'intégralité de leurs études secondaires (lycée) en Türkiye ou en RTCN,**
- **Les candidats de nationalité RTCN.** (Sauf pour ceux qui ont terminé l'intégralité de leurs études secondaires [lycées] dans les lycées de RTCN et qui ont des résultats GCEAL, et ceux qui ont ou auront des résultats aux examens GCEAL en s'inscrivant dans des collèges et lycées d'autres pays entre 2005 et 2010),
- **Les candidats ayant la double nationalité, dont la première nationalité est turque, telle que définie au paragraphe 2 de l'article A** (Sauf pour des candidats remplissant les conditions précisées au paragraphe 4 de l'article A),
- **Les candidats ayant la double nationalité, dont l'un est la nationalité de RTCN.** (Sauf pour ceux qui ont terminé l'intégralité de leurs études secondaires [lycées] dans les lycées de RTCN et qui ont des résultats GCEAL, et ceux qui ont ou auront des résultats aux examens GCEAL en s'inscrivant dans des collèges et lycées d'autres pays entre 2005 et 2010),
- **Les candidats de nationalité turque qui étudient dans des écoles affiliées aux ambassades en Türkiye et dans des lycées étrangers en Türkiye, ou candidats à double nationalité dont la première nationalité est turque telle que définie au paragraphe 2 de l'article A,**
- **Les candidats suivants qui s'inscrivent dans des établissements d'enseignement secondaire en Türkiye à partir de l'année académique 2022-2023: Les candidats de la nationalité de la RTCN, les candidats ayant renoncé à la nationalité turque/les candidats titulaires d'une Carte Bleue et candidats ressortissants étrangers** (Sauf pour des écoles des ambassades, des établissements d'enseignement privés internationaux du Système d'information sur les écoles internationales privées [MOBIS] et des candidats étrangers amenés dans notre pays dans le cadre du projet mené par le ministère de l'Éducation nationale).

- 
- Les procédures de candidature seront effectuées sur <http://ayos.ankara.edu.tr> Les candidatures débuteront le 07 avril 2023 à 09h00 (UTC+3), heure locale en Türkiye, et se termineront le 05 mai 2023 à 17h00 (UTC+3).
  - Les candidats doivent remplir complètement et soigneusement les informations du Système de Candidature à AYÖS 2023.
  - Les candidatures remises en main propre ou postales **ne seront pas acceptées**. Les informations à soumettre par les candidats lors du processus de candidature doivent être en lettres latines uniquement.
  - Le courriel et le numéro de téléphone demandés lors de l'inscription dans le système de candidature doivent appartenir au candidat et chaque candidat doit utiliser une adresse e-mail. Aucune procédure **ne doit être effectuée** au nom d'autres candidats avec le courriel et le numéro de téléphone en question.
  - Les candidats doivent numériser leurs photos d'identité prises au cours des trois derniers mois au format (.JPEG) et les télécharger sur le système de candidature de manière à ce que la taille du fichier ne dépasse pas 1 Mo. Les photos doivent être utilisables dans les passeports ou autres documents d'identification officiels.
  - Les photos téléchargées par les candidats seront également utilisées dans le « Document d'entrée à l'examen » et le « Document de résultat de l'examen ». Il est extrêmement important que les candidats fassent attention à cette question afin que les responsables de l'examen n'aient pas de difficulté à déterminer l'identité du candidat et que l'examen puisse être considéré comme valide.
  - Dans le système de candidature, un numéro de candidat sera créé pour chaque candidat et ce numéro sera partagé avec les candidats. Il est obligatoire d'indiquer ce numéro de candidat dans toute correspondance électronique.
  - Les frais d'examen seront payés en ligne par carte de crédit via le système de candidature. Il est de la responsabilité du candidat du paiement correct ou incorrect des frais.
-

- 
- **Les frais payés** par les candidats qui renoncent de s'inscrire à l'examen ou qui ne s'inscrivent pas à l'examen bien qu'ils aient payé les frais, dont les candidatures sont jugées invalides ou annulées, qui ne passent pas l'examen ou les candidats qui ne peuvent pas passer l'examen, qui ne se présentent pas à l'examen ou qui sont retirés de l'examen, qui ne réussissent pas à l'examen ou dont l'examen est jugé invalide, et qui effectuent plus d'un versement en créant des comptes différents, **ne seront ni remboursés ni transférés** sur les années suivantes.
  - Les candidats doivent suivre les procédures d'entrée et de sortie pour l'examen conformément aux règles de leur pays. L'Université d'Ankara **n'est pas responsable** de l'obtention de l'autorisation de passer l'examen ou de la délivrance de passeports aux candidats.
  - Les candidats ne peuvent choisir qu'un **(1) seul centre d'examen** au cours du processus de candidature. Une fois le processus de candidature terminé, aucune modification ne sera apportée aux préférences du centre d'examen.
  - Les candidats handicapés ou qui utilisent un dispositif de santé en permanence doivent envoyer leurs pétitions en turc ou en anglais et leurs rapports de santé à **ayos@ankara.edu.tr avant le 5 mai 2023**, afin d'éviter des problèmes dans les bâtiments/salles d'examen. Les demandes des candidats qui ne notifient pas à temps **ne seront pas prises en compte**. Le soutien nécessaire sera fourni lors de l'examen aux candidats dont les demandes concernant leur état de santé sont jugées appropriées.
  - Dans les candidatures à l'examen, seules les déclarations des candidats indiquant s'ils satisfont aux exigences de candidature seront prises en compte. Les notes obtenues par les candidats ayant passé l'examen en faisant de fausses déclarations **ne leur donneront aucun droit**.
  - Les candidats sont responsables de l'exactitude de toutes les informations qu'ils déclarent. Étant donné que les informations fournies par les candidats serviront de base à la candidature de l'examen et à l'évaluation des résultats, le candidat sera responsable des conséquences pouvant découler des lacunes et des erreurs dans les informations déclarées dans le système de candidature. Les examens des candidats qui font des fausses/trompeuses déclarations seront considérés comme invalides.
-

- 
- Il est **strictement interdit** de participer à l'examen avec un téléphone portable. Il est interdit de se présenter à l'examen avec des outils de communication tels que téléavertisseurs et radios; avec des appareils disposant de toutes sortes de fonctionnalités informatiques, comme un ordinateur de poche, une montre ayant des fonctions autres que l'affichage de l'heure; et en même temps, avec des équipements tels que des armes; avec un papier de brouillon, un cahier, un livre, un dictionnaire, un appareil électronique qui fonctionne comme un dictionnaire; avec des outils tels que calculatrice, règle de calcul, boussole, rapporteur, règle. Si les candidats passent l'examen avec lesdits outils, leurs examens seront considérés comme invalides.
  - Dans l'examen, il y aura **80 questions à choix multiples, cinq choix. Les mauvaises réponses ne changent pas la proportion de bonnes réponses.**
  - **La durée de l'examen est de 140 minutes.** Les candidats ne sont pas autorisés à quitter les salles d'examen dans **les 30 premières minutes** après le début de l'examen et dans **les 15 dernières minutes** de l'examen. Le candidat qui quitte la salle en soumettant les documents d'examen **ne sera plus accepté** à l'examen pour quelque raison que ce soit.
  - Les candidats doivent avoir le « **Document d'entrée à l'examen pour étudiants internationaux de l'Université d'Ankara (AYÖS)** » et **leurs passeports ou documents d'identité valides (carte d'identité avec photo, Carte Bleue)** avec eux lors de l'examen.
  - Les documents d'identité qui rendent difficile l'identification du candidat à l'entrée de l'examen, sont déformés ou dépourvus des éléments d'identité officiels **ne seront pas acceptés.**
  - Les candidats pourront obtenir leurs documents d'entrée aux examens dès **le 1er juin 2023** sur **<http://ayos.ankara.edu.tr>** Les informations sur le bâtiment et la salle où les candidats passeront l'examen seront indiquées dans le document d'entrée à l'examen.
  - Les candidats dont l'un des documents manque **ne seront pas acceptés** à l'examen.
  - Les candidats doivent participer à l'examen dans la salle et dans l'ordre indiqué sur le document d'entrée à l'examen.
  - Il est interdit de parler au surveillant et de poser des questions pendant l'examen. De même, il est interdit au surveillant de parler de près et à voix basse aux candidats. De plus, il est strictement interdit aux candidats de se demander des choses telles que des crayons et des gommes.
-

- 
- Les candidats doivent obéir à tous les avertissements des surveillants pendant l'examen. Si nécessaire, les surveillants peuvent changer la place des candidats.
  - Les candidats doivent remplir les champs correspondants sur la feuille de réponses. Un stylo crayon (noir) sera utilisé dans toutes sortes d'écritures et toutes les marques à inscrire sur la feuille de réponses. Les stylos à bille et les stylos plumes **ne seront jamais utilisés**.
  - Les réponses doivent être notées sur la feuille de réponses. Les réponses marquées dans le livret de questions **ne sont pas valides**.
  - Les candidats doivent vérifier leur livret d'examen immédiatement après l'avoir reçu pour toute page manquante ou erreur d'impression. Si le livret d'examen comporte des pages manquantes ou des erreurs d'impression, contactez les surveillants pour le faire remplacer.
  - Les candidats doivent remplir les informations requises dans la zone désignée sur le livret d'examen avant de répondre aux questions. Les livrets d'examen seront récupérés à la fin de l'examen et examinés individuellement. S'il manque ne serait-ce qu'une seule page du livret d'examen, l'examen du candidat sera considéré comme invalide.
  - Les candidats peuvent utiliser les espaces vides sur les pages du livret d'examen comme brouillon.
  - Il est strictement interdit aux candidats d'écrire les questions et leurs réponses sur une feuille de papier séparée et de la sortir de la salle d'examen.
  - Les candidats doivent soumettre leurs livrets d'examen et leurs feuilles de réponses aux surveillants avant de quitter la salle d'examen.
  - La validité de l'examen dépend principalement du respect des règles d'examen. Les examens des candidats qui présentent un comportement contraire aux règles et qui ne se conforment pas aux avertissements donnés seront considérés comme invalides.
  - Pendant l'examen, les examens des candidats qui sont surpris en train de tricher, de tenter de tricher, d'aider à tricher ou de faciliter la triche seront considérés comme invalides. Les surveillants ne sont pas tenus d'avertir ceux qui tentent de tricher ou d'aider à tricher. La responsabilité incombe au candidat.
-

---

13

### Prüfungsordnung

- Il est de la plus haute importance que les candidats tiennent leurs feuilles de réponses de manière à ce que les autres candidats ne puissent pas les voir pendant l'examen.
- La répartition des réponses des candidats aux questions sera analysée à l'aide de méthodes de traitement de l'information. Si les résultats obtenus à partir de ces analyses indiquent une tricherie individuelle ou collective, les examens des candidats impliqués dans la tricherie seront annulés.
- Si les surveillants signalent dans leurs dossiers qu'un examen n'a pas été effectué conformément aux règles dans une salle particulière, ou qu'il y a eu une tentative collective de tricherie, l'Université d'Ankara exercera son pouvoir discrétionnaire et déclarera invalides les examens de tous les candidats dans cette salle.

---

14

### Notes et évaluation de l'examen

- L'examen sera évalué sur **100 points**. Les scores bruts et leurs scores T standard convertis seront pris en compte dans l'évaluation.
- **Les mauvaises réponses n'auront aucun effet sur les bonnes réponses.**
- Chaque question de l'examen aura un poids égal en termes de points.
- En cas d'erreur dans le corrigé et sa détermination par une commission à établir, le ou les questions ne seront pas annulées ; à la place, les options correctes pour le ou les questions avec des clés de réponses erronées seront prises en compte, et le ou les questions seront incluses dans l'évaluation.
- Dans le cas où un ou plusieurs questions sont annulées lors de l'examen, ces questions **ne seront pas prises en compte** dans l'évaluation. Les scores des candidats seront calculés sur la base des questions restantes.

---

15

### Objections aux questions d'examen

- Les candidats doivent soumettre leurs objections aux questions d'examen **du 11 au 13 juin 2023** à [ayos@ankara.edu.tr](mailto:ayos@ankara.edu.tr)
  - Les objections seront évaluées et décidées par le « Comité d'objection des questions ».
  - Si une ou plusieurs questions sont annulées à la suite de l'évaluation, elles seront annoncées sur [ayos.ankara.edu.tr](http://ayos.ankara.edu.tr)
-

16

### Annnonce des résultats de l'examen

- 
- Les résultats de l'examen seront annoncés **le 21 juin 2023** sur [ayos.ankara.edu.tr](http://ayos.ankara.edu.tr). Les candidats peuvent contester les résultats de leur examen **du 21 au 23 juin 2023**.
  - Les candidats obtiendront leurs documents de résultats d'examen sur [ayos.ankara.edu.tr](http://ayos.ankara.edu.tr)

17

### Période de validité de l'examen

- 
- Université d'Ankara Examen pour étudiants internationaux (AYÖS) équivaut à « l'examen pour étudiants étrangers pour l'enseignement supérieur en Türkiye (TR-YÖS) » organisé par le Centre d'évaluation, de sélection et de placement (ÖSYM) le 29 janvier 2023, et sera utilisé pour l'admission des étudiants internationaux.
  - Les candidats peuvent demander leur admission à l'Université d'Ankara et à d'autres universités en Türkiye qui acceptent l'équivalence de cet examen en utilisant les notes qu'ils ont obtenues à cet examen.
  - L'examen est valable 2 ans à compter de la date de l'examen.

18

### Correspondance

- 
- La communication avec les candidats se fera par voie électronique (par e-mail et SMS) en turc et/ou en anglais.
  - Toutes les annonces et informations relatives à l'examen seront faites via le site Web, par e-mail et par SMS. Il est essentiel que les candidats suivent régulièrement ces annonces et mises à jour d'informations.
  - Les candidats sont tenus d'inclure **leur nom complet** et **leur numéro de candidat** dans tous les e-mails qu'ils envoient à [ayos@ankara.edu.tr](mailto:ayos@ankara.edu.tr)

19

### Institution organisatrice de l'examen

- 
- L'examen est organisé par la Faculté d'enseignement ouvert et à distance de l'Université d'Ankara (ANKUZEF).
-

## Préférences du programme et procédures d'inscription

- 
- À la suite de l'examen, les candidats pourront soumettre leurs préférences de programme **du 3 au 16 juillet 2023**.
  - À la suite de l'annonce des résultats des préférences **le 31 juillet 2023**, les candidats pourront terminer leurs procédures d'inscription **du 7 au 11 août 2023**.
  - Les candidats peuvent accéder aux informations détaillées sur les programmes de l'Université d'Ankara, les conditions et les modalités de candidature, le système de préférence de programme, les résultats de préférences et le processus d'inscription sur **<http://isoidb.ankara.edu.tr/en/mainpage>**
  - Les préférences de programme et les procédures d'inscription seront effectuées par le bureau des affaires étudiantes de l'Université d'Ankara.
-